RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01882
Numéro SIREN : 440 298 339
Nom ou dénomination : ABALONE TT ATLANTIQUE CENTRE

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2023 sous le numéro de dépôt 20109

Déposé au Greffe
le 22 SEP. 2023
sous le N° 20109
RCS N° 01 B1882

SAS ABALONE TT ATLANTIQUE CENTRE

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS ABALONE TT ATLANTIQUE CENTRE

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	6 458.12	6 458.12				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	870.00	870.00				
	Autres immobilisations corporelles	62 586.61	43 159.07	19 427.54	23 373.21	-3 945.67	-16.88
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	170.00		170.00	170.00		
	Prêts	31 214.00		31 214.00	1 732.00	29 482.00	NS
	Autres immobilisations financières						
	Total II	101 298.73	50 487.19	50 811.54	25 275.21	25 536.33	101.03
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 069 951.99	71 990.65	997 961.34	987 223.16	10 738.18	1.09
	Autres créances	822 046.01		822 046.01	968 059.60	-146 013.59	-15.08
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités				1 020.19	-1 020.19	-100.00
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	11 772.69		11 772.69	18 115.70	-6 343.01	-35.01
	Total III	1 903 770.69	71 990.65	1 831 780.04	1 974 418.65	-142 638.61	-7.22
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 005 069.42	122 477.84	1 882 591.58	1 999 693.86	-117 102.28	-5.86

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 31 214.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000.00	100 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	32 188.75	32 188.75		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000.00	10 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	266 150.51	517 068.88	-250 918.37	-48.53
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	150 043.03	137 130.13	12 912.90	9.42
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	558 382.29	796 387.76	-238 005.47	-29.89
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	16 742.47	439.24	16 303.23	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	125 626.03	153 005.56	-27 379.53	-17.89
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	246 591.99	234 879.07	11 712.92	4.99
	Dettes fiscales et sociales	918 472.33	791 709.64	126 762.69	16.01
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	16 776.47	23 272.59	-6 496.12	-27.91
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 324 209.29	1 203 306.10	120 903.19	10.05
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 882 591.58	1 999 693.86	-117 102.28	-5.86
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 324 209.29	1 203 306.10		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	6 202 760.01		6 202 760.01	5 031 749.10	1 171 010.91	23.27
Chiffre d'affaires NET	6 202 760.01		6 202 760.01	5 031 749.10	1 171 010.91	23.27
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			19 253.32		19 253.32	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			105 721.47	91 907.00	13 814.47	15.03
Autres produits			1 087.33	2 585.07	-1 497.74	-57.94
Total des Produits d'exploitation (I)			6 328 822.13	5 126 241.17	1 202 580.96	23.46
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			678 231.94	641 253.62	36 978.32	5.77
Impôts, taxes et versements assimilés			168 944.31	138 255.79	30 688.52	22.20
Salaires et traitements			4 080 237.19	3 346 900.50	733 336.69	21.91
Charges sociales			1 031 945.41	818 479.65	213 465.76	26.08
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 973.92	5 401.11	1 572.81	29.12
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				6 864.50	-6 864.50	-100.00
Dotations aux provisions						
Autres charges			111.63	2 506.01	-2 394.38	-95.55
Total des Charges d'exploitation (II)			5 966 444.40	4 959 661.18	1 006 783.22	20.30
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			362 377.73	166 579.99	195 797.74	117.54
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	139 738.02	119 575.42	20 162.60	16.86
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	139 738.02	119 575.42	20 162.60	16.86
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	165 479.88	140 669.91	24 809.97	17.64
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	165 479.88	140 669.91	24 809.97	17.64
2. Résultat financier (V-VI)	-25 741.86	-21 094.49	-4 647.37	-22.03
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	336 635.87	145 485.50	191 150.37	131.39
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		105.40	-105.40	-100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 376.00	1 050.00	326.00	31.05
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	1 376.00	1 155.40	220.60	19.09
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 000.00	2 444.16	7 555.84	309.14
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	614.84	961.61	-346.77	-36.06
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	10 614.84	3 405.77	7 209.07	211.67
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-9 238.84	-2 250.37	-6 988.47	-310.55
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	91 886.00		91 886.00	
Impôts sur les bénéfices (X)	85 468.00	6 105.00	79 363.00	NS
Total des produits (I+III+V+VII)	6 469 936.15	5 246 971.99	1 222 964.16	23.31
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	6 319 893.12	5 109 841.86	1 210 051.26	23.68
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	150 043.03	137 130.13	12 912.90	9.42

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 882 591.58 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 202 760.01 Euros et dégageant un bénéfice de 150 043.03 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 Mars 2020 constituent des événements majeurs qui ont continués de produire leurs effets au titre de de l'exercice clos le 31 décembre 2021. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues à la date d'arrêté des comptes.

L'entreprise constate que ces événements n'ont pas d'impact significatif sur son activité.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 n'ont pas d'impacts significatifs sur l'activité de l'entreprise. L'état d'urgence sanitaire précité a pris fin au 1er juin 2021 et la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 a instauré un régime transitoire de sortie de crise qui s'étend à ce jour jusqu'au 31 juillet 2022.

Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe de l'annexe relatif aux "informations au titre des événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté

des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de modifier les comptes déjà arrêtés.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	6 458		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	870		
Installations générales agencements aménagements divers	37 986		
Matériel de transport	10 578		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 270		3 643
TOTAL	72 704		3 643
Autres titres immobilisés	170		
Prêts, autres immobilisations financières	1 732		29 482
TOTAL	1 902		29 482
TOTAL GENERAL	81 064		33 125

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			6 458	6 458
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			870	870
Installations générales agencements aménagements divers			37 986	37 986
Matériel de transport		10 578		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 312	24 600	24 600
TOTAL		12 890	63 457	63 457
Autres titres immobilisés			170	170
Prêts, autres immobilisations financières			31 214	31 214
TOTAL			31 384	31 384
TOTAL GENERAL		12 890	101 299	101 299

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 458			6 458
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	870			870
Installations générales agencements aménagements divers	19 184	4 295		23 479
Matériel de transport	10 578		10 578	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 698	2 679	1 698	19 680
TOTAL	49 331	6 974	12 276	44 029
TOTAL GENERAL	55 789	6 974	12 276	50 487

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 295				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 679				
TOTAL	6 974				
TOTAL GENERAL	6 974				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	71 991				71 991
TOTAL	71 991				71 991
TOTAL GENERAL	71 991				71 991

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	31 214	31 214	
Clients douteux ou litigieux	86 218	86 218	
Autres créances clients	983 734	983 734	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 679	4 679	
Taxe sur la valeur ajoutée	36 668	36 668	
Divers état et autres collectivités publiques	667	667	
Groupe et associés	741 292	741 292	
Débiteurs divers	38 741	38 741	
Charges constatées d'avance	11 773	11 773	
TOTAL	1 934 985	1 934 985	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	29 482		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	16 742	16 742		
Emprunts et dettes financières divers	123 942	123 942		
Fournisseurs et comptes rattachés	246 592	246 592		
Personnel et comptes rattachés	459 427	459 427		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 326	62 326		
Impôts sur les bénéfices	24 175	24 175		
Taxe sur la valeur ajoutée	305 089	305 089		
Autres impôts taxes et assimilés	67 455	67 455		
Groupe et associés	1 684	1 684		
Autres dettes	16 776	16 776		
TOTAL	1 324 209	1 324 209		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	17.4978	5 715			5 715

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	39 407
Total	39 407

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	468
Emprunts et dettes financières diverses	3 302
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 413
Dettes fiscales et sociales	324 362
Autres dettes	12 110
Total	445 654

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	11 773
Total	11 773

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 920 euros, correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	44 880
Total (1)	44 880

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	402 540
Total	402 540

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

La société ou la personne morale désignée ci-après

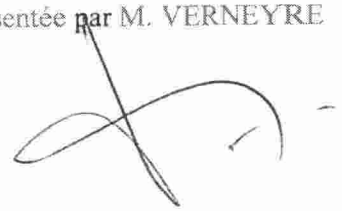
ABALONE TT ATLANTIQUE CENTRE
SAS - location-gérance
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
440298339 RCS NANTES

Représentée par la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, elle-même représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président,

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier ;

Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à la société ABALONE FRANCE, SAS au capital de 500 000,00 euros dont le siège social est situé à Saint-Herblain (4800) 43 rue Bobby Sands, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 383 497 963, représentée par Monsieur Jean VERNEYRE, son Président.

Pour la société ABALONE TT ATLANTIQUE CENTRE
Sa Présidente, la société ABALONE FRANCE
Représentée par M. VERNEYRE



ABALONE TT ATLANTIQUE CENTRE
SAS - location-gérance
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
440298339 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT PROPOSEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 juin 2022

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 150043,03 euro(s),
- Du poste « autres réserves » de l'exercice précédent d'un montant de 266150,51 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 10000,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 416193,54 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 356186,04 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 60007,50 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 10,50 euro(s) par action.
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2020			388048,50 euros
31.12.2019			400050,00 euros
31.12.2018			520065,00 euros

ABALONE TT ATLANTIQUE CENTRE
SAS - location-gérance
AU CAPITAL DE 100000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 43 RUE BOBBY SANDS
44800 SAINT-HERBLAIN
440298339 RCS NANTES
Ci-dessous désignée « la Société »

AFFECATION DU RESULTAT ADOPTEE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 juin 2022

TROISIÈME RÉSOLUTION
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après avoir pris connaissance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Du résultat bénéficiaire d'un montant de 150043,03 euro(s),
- Du poste « autres réserves » de l'exercice précédent d'un montant de 266150,51 euro(s)
- De la réserve légale d'un montant de 10000,00 euro(s)

L'assemblée générale constate que le bénéfice distribuable s'élève à un montant de 416193,54 euro(s) qu'elle décide d'affecter comme suit :

- Au poste « *Autres réserves* » la somme de 356186,04 euro(s)
- A titre de dividendes la somme de 60007,50 euro(s)
 Le dividende à distribuer au titre de l'exercice est donc de 10,50 euro(s) par action.
 Ce dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

DISTRIBUTIONS ANTERIEURES
Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2020			388048,50 euros
31.12.2019			400050,00 euros
31.12.2018			520065,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.



KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Atlantique Centre S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021
Abalone TT Atlantique Centre S.A.S.
43 Rue Bobby Sands 44800 SAINT-HERBLAIN

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (" private company limited by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

KPMG SA
89 Rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie numero Deux
50009 Saint Lô

Abalone TT Atlantique Centre S.A.S.

43 Rue Bobby Sands 44800 SAINT-HERBLAIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société Abalone TT Atlantique Centre S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Atlantique Centre S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, décrite dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Lô, le 10 juin 2022

KPMG SA

Yohann Bossard

Associé

Signé avec oodrive_sign

Yohann Bossard

KPMG

10/06/2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT ATLANTIQUE CENTRE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 43 RUE BOBBY SANDS 44800 ST HERBLAIN — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 44029833900050 — Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122021 Net 3	N-1 31122020 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 458	AG 6 458		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	870	AS 870		
	Autres immobilisations corporelles	AT	62 587	AU 43 159	19 428	23 373
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	170	BE	170	170
	Prêts	BF	31 214	BG	31 214	1 732
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	101 299	BK 50 487	50 812	25 275
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 069 952	BY 71 991	997 961	987 223
	Autres créances (3)	BZ	822 046	CA	822 046	968 060
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF		CG		1 020
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 773	CI	11 773	18 116
	TOTAL (III)	CJ	1 903 771	CK 71 991	1 831 780	1 974 419
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 005 069	1A 122 478	1 882 592	1 999 694

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 31 214 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT ATLANTIQUE CENTRE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	32 189	32 189
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	266 151	517 069
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	150 043	137 130
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	558 382	796 388
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	16 742	439
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	125 626	153 006
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	246 592	234 879
	Dettes fiscales et sociales	DY	918 472	791 710
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	16 776	23 273
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 324 209	1 203 306
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 882 592	1 999 694

RENVOIS					
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Ecart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 324 209	1 203 306
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	16 274	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT ATLANTIQUE CENTRE — Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	6 202 760	FH	FI	6 202 760	5 031 749
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 202 760	FK	FL	6 202 760	5 031 749
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	19 253	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	105 721	91 907
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 087	2 585
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	6 328 822	5 126 241
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	678 232	641 254
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	168 944	138 256
	Salaires et traitements*				FY	4 080 237	3 346 901
	Charges sociales (10)				FZ	1 031 945	818 480
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	6 974	5 401
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC		6 865
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	112	2 506
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	5 966 444	4 959 661
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	362 378	166 580
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	139 738	119 575
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	139 738	119 575
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	165 480	140 670
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	165 480	140 670
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(25 742)	(21 094
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	336 636	145 486

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABALONE TT ATLANTIQUE CENTRE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		105
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 376	1 050
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 376	1 155
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	10 000	2 444
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	615	962
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 615	3 406
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(9 239)	(2 250
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	91 886	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	85 468	6 105
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 469 936	5 246 972
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 319 893	5 109 842
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	150 043	137 130

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G			
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP			
	- Crédit bail immobilier	HQ			
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
(9)	Dont transferts de charges	A1	105 721	90 751	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 / obligatoires A9				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 / dont cotisations Madelin A7				

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSIONS DES IMMOBILISATIONS		1 376
DONS	10 000	
VNC ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	615	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

(*) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

KPMG S.A.
89, rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie
50009 Saint-Lô
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

Abalone TT Atlantique Centre S.A.S.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Abalone TT Atlantique Centre S.A.S.
43 Rue Bobby Sands 44800 SAINT-HERBLAIN

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
89, rue des Cinq Chemins
ZA de la Chevalerie
50009 Saint-Lô
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

Abalone TT Atlantique Centre S.A.S.

Siège social : 43 Rue Bobby Sands 44800 SAINT-HERBLAIN
Capital social : €. 100 000

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

A l'assemblée générale de la société Abalone TT Atlantique Centre S.A.S.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Avenant au contrat d'assistance et de prestations de services en date du 28 juin 2021 – Abalone France S.A.S.

- Personne concernée : Abalone France S.A.S., associé à plus de 10% de la société Abalone TT Atlantique Centre S.A.S.
- Modalités et montants concernés :

 La société Abalone France S.A.S. a établi un contrat de prestations de services et d'assistance avec la société Abalone TT Atlantique Centre S.A.S. pour une durée initiale de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

L'article 5.d) de la convention de prestations de services conclue avec la société Abalone Group (applicable par l'intermédiaire de la société Abalone France) relatif à la rémunération de cette dernière en contrepartie de l'usage des marques et des logos a été révisé à un taux de 0.89% du chiffre d'affaires de l'ensemble des bénéficiaires (sociétés visées par ladite convention) à l'exception des chiffres d'affaires d'Abalone France, Impro Solutions, Quasar Formation, Terra Compétences, à compter du 1er juillet 2021. Ce taux sera porté à 1,1% à compter du 1er janvier 2022 et pourra faire l'objet d'une révision d'un commun accord entre les parties. Abalone Group facture ce montant calculé à Abalone France, qui le refacture ensuite aux sociétés visées par l'article 5.d) de la convention au prorata de leur chiffre d'affaires annuel.

La charge constatée au 31/12/2021 à ce titre dans les comptes s'élève à 37 217 € HT.

Saint-Lô, le 13 juin 2022

KPMG S.A.

Yohann Bossard
Associé

Signé avec oodrive_sign

Yohann Bossard

KPMG

13/06/2022